



TOUS NOS EMBALLAGES SONT ENTIÈREMENT RECYCLABLES.

Les consignes de tri varient néanmoins selon les collectivités françaises : voici les explications !

LA BOULE

↳ L'**emballage extérieur** (le carton) est *recyclable* (voir [ici](#) pour votre commune).

↳ L'**emballage intérieur** est du PP, qui peut être *recyclé* dans 90 collectivités locales (dont Paris) depuis l'extension des consignes de tri en janvier 2019. Vous pouvez vous renseigner sur les consignes de tri de votre collectivité sur consignesdetri.fr ! (voir [ici](#) pour votre commune).

COEUR DE BOULE

↳ L'**emballage extérieur** est à base de 2 matériaux :

↳ L'aluminium : comme nous n'avons aucun additif ni conservateur, nous avons besoin de protection contre l'O₂, la lumière, la vapeur d'eau... Donc, de l'aluminium (*recyclable*) ! Ce n'est qu'une très fine couche de moins de 20 microns d'épaisseur, pour limiter au maximum notre impact (voir [ici](#) pour votre commune).

↳ Le PP : *recyclable* sur le principe et *recyclé* dans 90 collectivités françaises. Cet emballage extérieur est donc un bi-matériau (voir [ici](#) pour votre commune).

Les 2 composants sont indispensables pour à la fois protéger et présenter les produits. Si votre collectivité est concernée par l'extension des consignes de tri, vous pouvez mettre cet emballage dans votre poubelle *recyclable* !

↳ La **barquette** de Cœur de Boule est en PET, *recyclable* et *recyclé* en France (voir [ici](#) pour votre commune).

L'APERO BOULES

🗑 Il s'agit de PP et d'aluminium, matières *recyclables* (les mêmes que pour Cœur de Boule). Vous pouvez donc trier ces emballages si votre collectivité fait partie des 90 collectivités où l'extension des consignes de tri a été mise en place en janvier 2019 (voir [ici](#) pour votre commune).

OUF! LA PATE A TARTINER

🗑 Le **pot en verre** est bien sûr à trier et *recycler* dans un point de collecte ou dans un bac au couvercle blanc, en ayant au préalable enlevé l'étiquette adhésive. Inutile de laver le pot, il suffit de bien le vider ! Les emballages salis ne gênent pas le processus de recyclage ; si vous les lavez vous gaspillez de l'eau qu'il faut ensuite traiter.

🗑 Le **couvercle en métal** se *recycle*, il est à mettre dans le bac jaune avec le carton, plastiques et autres emballages recyclables.

🗑 L'étiquette est en PP, *recyclable*, mais adhésive donc pour l'instant non prise en charge (voir [ici](#) pour votre commune).



POUR INFO

On ne peut pas utiliser d'emballages qui ont déjà été recyclés pour un produit alimentaire. Cela est trop risqué en terme d'hygiène, et donc interdit par la législation.



En grandissant, nous pourrons bientôt atteindre des minimums de volume qui nous permettront de faire des emballages sur-mesure, et ainsi d'encore mieux piloter notre impact.

Il s'agit d'une priorité à nos yeux !